



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

MP.PP/2002/11
12 août 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information,
la participation du public au processus décisionnel et l'accès
à la justice en matière d'environnement
(Première réunion, Lucques (Italie), 21-23 octobre 2002)
(Point 6 c) de l'ordre du jour provisoire)

**PROJET DE DÉCISION I/9
DÉSIGNATION DE CORRESPONDANTS**

La Réunion,

Estimant que le système de correspondants établi conformément au plan de travail de la Réunion des signataires a rempli une importante fonction en facilitant les communications concernant des questions relatives à la Convention,

Estimant en outre, qu'il convient de maintenir et de renforcer ce système,

1. *Engage* les Parties qui ne l'ont pas encore fait à désigner des correspondants nationaux pour la Convention et, en tant que de besoin, des personnes à contacter pour des questions précises intéressant l'instrument, ainsi qu'à communiquer au secrétariat les coordonnées de ces personnes et à informer ce dernier de toutes modifications apportées à cet égard et de toutes nouvelles désignations, s'il y a lieu;
2. *Invite* les non-Parties et les organisations intéressées qui ne l'ont pas encore fait à désigner des correspondants et, en tant que de besoin, des personnes à contacter pour des questions précises intéressant l'instrument, ainsi qu'à communiquer au secrétariat les coordonnées de ces personnes et à informer ce dernier de toutes modifications apportées à cet égard et de toutes nouvelles désignations, s'il y a lieu;
3. *Prie* le secrétariat de tenir à jour la liste des correspondants et des personnes à contacter et de publier cette liste sur le site Web de la Convention, afin de faciliter le partage des informations.
